

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le lundi 6 novembre 2023, à compter de 19h00 à la salle des Quatre-Coups sous la présidence de monsieur le maire suppléant Robert Paquin, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers suivants :

Maurice Mercier
Noël Beaulé
Yvon Charette
Luc Richard
Robert Paquin

Madame la mairesse Chantal Thibault est présente.
Monsieur le conseiller Jean-François Baril est absent.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et greffière trésorière est présente.

2023-11-175 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2023-11-176 Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu d'adopter le procès-verbal du 2 octobre tel que rédigé.

Adoptée

2023-11-177 Liste des chèques émis

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la liste des chèques émis au montant de 187 587.91\$.

Adoptée

2023-11-178 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 82 939.12\$.

Adoptée

2023-11-179 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu de faire le dépôt de l'état des revenus et des dépenses tel que présenté.

Adoptée

2023-11-180 M Gilbert Giasson - nomination

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu de nommer monsieur Gilbert Giasson Chargé de projets. De plus, M Giasson est nommé directeur général adjoint par intérim en l'absence de la directrice générale. Il sera autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents en l'absence de la direction.

Les conditions de travail et le salaire sont tels que discutés en séance de travail.

Adoptée

2023-11-181

Création d'un comité – Municipalité et CSSOB pour le projet d'agrandissement de l'École Charles-René-Lalande

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu de nommer messieurs Robert Paquin, Maurice Mercier et Gilbert Giasson ainsi que madame Nathalie Savard pour représenter la municipalité.

Adoptée

2023-11-182

2 conduites de ventilation dans l'agrandissement de la caserne 3 600\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu que 2 conduites de ventilation soient installées dans l'agrandissement de la caserne au montant de 3 600\$ taxes en sus

Adoptée

2023-11-183

Calendrier des séances 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu d'accepter la liste des séances ordinaires 2024 :

15 janvier
5 février
4 mars
8 avril
6 mai
3 juin
15 juillet
19 août
9 septembre
7 octobre
4 novembre
9 décembre

Ces séances se dérouleront à la Salle des Quatre-Coins, 734 route St-Paul Nord à compter de 19h00.

Adoptée

2023-11-184

Date d'adoption du budget 2024 – 29 janvier 2024 à 19h à la Salle des Quatre-Coins

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu que le budget 2024 soit adopté le 29 janvier 2024 à 19h à la Salle des Quatre-Coins au 734 route St-Paul Nord.

Adoptée

2023-11-185 Avis de motion pour un projet de règlement 01-2024 déterminant le taux de la taxe foncière, la tarification, le taux d'intérêt et les dates payables pour l'année financière 2024

Monsieur le conseiller Yvon Charette donne avis de motion pour l'adoption du projet de règlement 01-2024 à une séance ultérieure.

Adoptée

2023-11-186 Plaidoyer de culpabilité pour la déclaration annuelle des castors 2021 – 1 250\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu d'accepter le plaidoyer de culpabilité pour la déclaration annuelle des castors 2021 et de payer le montant de 1 250\$.

Adoptée

2023-11-187 Modification de la résolution pour le MTMD – dossier Mélanie et Robert Grégoire

Considérant que les parcelles n° 4, 5 et 20 devant faire l'objet des transactions à intervenir avec la MTMD font partie du domaine privé de la municipalité (ces parcelles étant montrées sur le plan préparé par Jean-Louis Leclerc, arpenteur-géomètre, le 23 mars 2021 sous le numéro 1128 de ses minutes et conservé aux archives du ministère des Transports et de la Mobilité durable sous le numéro AA-9106-154-04-1076, feuillet 2B).

Considérant la vente par la Municipalité en faveur de la MTMD des lots 6 407 473 et 6 407 472, soit les Parcelles n° 4 et 5.

Considérant l'établissement par la Municipalité d'une servitude de non-accès en faveur de la MTMD contre une partie du lot 6 407 471, soit la Parcalle n° 20, entre les points 9-10-11

En conséquence, que cette vente et établissement de servitude sont consentis pour la somme de 300.00\$, plus les taxes applicables le cas échéant.

Que la maire Chantal Thibault ou le maire suppléant Robert Paquin et que la directrice générale Nathalie Savard ou le directeur général adjoint Gilbert Giasson sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de gré à gré.

Que la maire Chantal Thibault ou le maire suppléant Robert Paquin et que la directrice générale Nathalie Savard ou le directeur général adjoint Gilbert Giasson sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat notarié à intervenir.

Adoptée

2023-11-188 Adoption du règlement 2023-06 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Règlement n°2023-06 modifiant le règlement n°2009-09-176 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

L'article 244.69 L.F.M. stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement. Il est cependant soumis à l'approbation du MAMH, à qui une copie certifiée

conforme dudit règlement municipal doit être transmise le plus tôt possible à la suite de son adoption.

Le conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement n°2009-09-176 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le règlement n°2009-09-17 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée

2023-11-189

Comité Rivière-Héva en Famille – demande de partenariat financier

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu que le montant soit déterminé au budget 2024.

Adoptée

COMPTE RENDU DES ÉLUS

Chacun des élus fait un compte rendu des rencontres auxquelles ils ont assisté.

Période de questions

Monsieur le maire suppléant a su répondre aux questions des citoyens.

2023-11-190

Levée de la séance

À 19h22 il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et majoritairement résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Greffière-trésorière

Robert Paquin
Maire suppléant